



Le + syndical

# - La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central UES

- Mireille DE VOLDER (GFI Informatique Méditerranée) - Alain GUILLOU (GFI Informatique OUEST) - Benoît WENK (GFI Informatique EST) -
- Olivier YERLE (GFI Progiels) - Pierre ROI (GFI Informatique et Production) -

Numéro 131 - 16 juillet 2010

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI  
Bureau 1117, 6 bd du Général Leclerc  
92115 Clichy  
- Mail : [cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr) - tél : 01 41 06 55 23  
(répondeur si absent) port : 06 83 09 41 92  
WEB : [www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi) ou  
moteur de recherche + cgcgfi

## NAO\* : l'enlèvement ...

### \* NAO :

#### Négociations

#### Annuelles

#### Obligatoires sur les salaires

\*\* statistiques de la direction, transmises aux syndicats dans le cadre de la NAO, rapportées à l'effectif fixe de l'année N (salariés présents du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année), hors GFI IP.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2010, la direction a actualisé le périmètre de l'UES GFI Informatique en y intégrant GFI IP mais elle n'a pas encore transmis aux syndicats les statistiques actualisées des salaires au nouveau périmètre, à savoir :

**GFI Informatique**  
**+ GFI Progiels**  
**+ Némausic**  
**+ GFI IP.**

#### Focus 2009 par établissement, sur la proportion de salariés dont le salaire fixe a augmenté

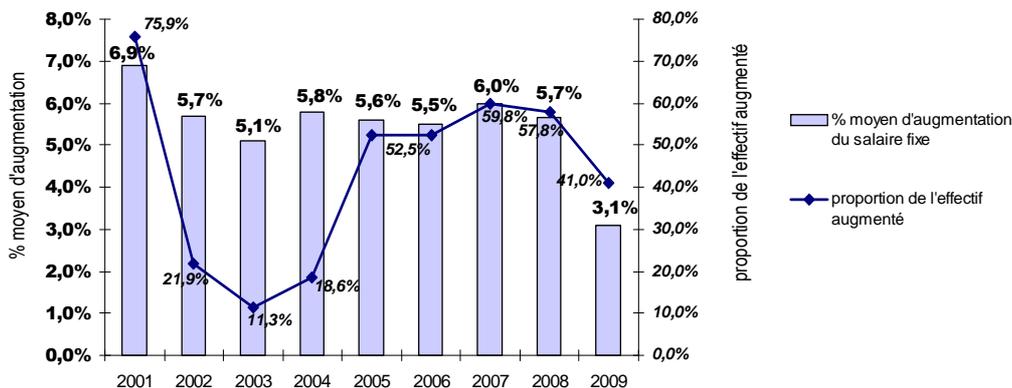
(toutes causes confondues y compris la revalorisation des minimas SYNTEC et les mesures spécifiques sur les bas salaires du 01/07/2009) :

Nord :	54,1%
IP :	50,0%
Ouest :	46,8%
Progiels :	46,3%
IDF :	43,7%
EST :	43,4%
Rhône-Alpes :	34,9%
Toulouse :	31,9%
Industrie :	31,0%
Méditerranée :	28,4%
Némausic :	non communiquée

**41%** : c'est la proportion moyenne de salariés de l'UES GFI Informatique dont le salaire fixe a augmenté en 2009\*\*. Il n'y a cependant pas de quoi pavoiser :

- cette proportion est en **chute libre** par rapport aux 4 années précédentes (cf graphique ci-dessous),
- pour **2/3 des salariés concernés**, l'augmentation de salaire remonte au **1<sup>er</sup> semestre 2009** (blocage des salaires décrété par V ROUAIX à partir de juin 2009),
- pour **plus d'1/3**, il s'agit juste de la **revalorisation des minimas SYNTEC et/ou des mesures spécifiques GFI sur les bas salaires** du 1<sup>er</sup> juillet 2009,
- **cerise sur le gâteau** : l'augmentation moyenne est la plus basse jamais constatée dans l'UES depuis sa création en 2001 !

proportion de l'effectif de l'UES GFI Informatique (hors IP) ayant reçu une augmentation de son salaire fixe



### Pour la CFE-CGC, la tendance observée est très alarmante : elle pourrait

**même se révéler rapidement « explosive »** dans un contexte général de crise économique, de réforme douloureuse des régimes de retraites, et en interne de mise sous très haute tension de toutes les équipes opérationnelles du Groupe GFI (**réorganisations incessantes** induisant générant un climat d'incertitudes très déstabilisant + **très lourde opération de déménagement** dans le nouveau site de Saint Ouen + mise en route dans des délais très courts de nombreux **outils, nouveaux, transversaux et stratégiques** : messagerie, CRM, reporting projet, etc... + « **mobilités forcées** » des salariés à travers tout le territoire national + « **tripatouillage** » de certaines structures de rémunération etc...) !

### De toute évidence, la direction n'a pas pris la mesure de la situation !

Pour preuve, sa proposition de mesures salariales collectives du 22 juin 2010 : un rattrapage de « **0,75% pour les seuls salariés dont le coefficient SYNTEC est inférieur ou égal à 2.2-130 et dont le salaire fixe est inférieur d'au moins 15% au salaire moyen constaté pour son coefficient** », soit, selon la direction ...environ 200 salariés !

Et pour les 4800 autres salariés de l'UES ? **CIRCULEZ...IL N'Y A RIEN A VOIR !**

**Face à cette provocation, la délégation CFE-CGC ainsi que celle de la CGT ont claqué la porte de la négociation !** (cf nos propositions au verso)

**Nous encourageons la direction à s'atteler sans attendre à ses « devoirs de vacances » pour qu'en septembre, une réponse réaliste mais ambitieuse et novatrice soit enfin apportée à la question cruciale des salaires !**

La CFE-CGC

### **NAO 2010 (cf recto): les propositions de la CFE-CGC**

Fidèle à son objectif de ne laisser aucun salarié du Groupe GFI sur le bord de la route, qui plus est quand la période de crise requiert une solidarité plus forte entre les membres de notre collectivité de travail, la **CFE-CGC** défend avec opiniâtreté, le principe d'un **socle commun d'augmentation pour tous, complété par un étage d'augmentations individuelles !**

**Au plan pratique, cette mesure se traduit par le choix d'une tranche de salaire commune à tous et d'un taux d'augmentation à lui appliquer de manière uniforme !**

Dans le Groupe GFI, construit par acquisitions successives de sociétés sans passé commun, l'**hétérogénéité des salaires** est une dure réalité...mais également un **excellent prétexte dont se sert la direction pour confiner les éventuelles mesures collectives dans le registre du soi-disant « rattrapage »** (qui d'ailleurs ne rattrape pas grand-chose, puisqu'il y a toujours quelque chose à rattraper ...)

**Conséquence : pour les salariés qui ne franchissent pas le cap des augmentations individuelles** en raison d'un management insuffisamment combatif et peu ambitieux pour l'évolution de ses équipes, d'enveloppes salariales maigrichonnes attribuées par la direction générale, d'un fonctionnement peu transparent de la fameuse « commission salaire » (la **CFE-CGC y réclame la présence de représentants des salariés**) etc ...**c'est la diète assurée !**

#### **Cette situation est inacceptable !**

Le salaire d'aujourd'hui n'est du **pouvoir d'achat immédiat** et de la **capacité d'épargne**...mais c'est également la préparation du **salaire différé que sera plus tard la « pension de retraite »** : or, la plus grande partie de cette pension sera versée par les régimes complémentaires notamment l'AGIRC (cadres) sur la base de points acquis grâce à la tranche B (partie de salaire au-delà du PMSS soit au-delà de 2885€ pour 2010, base 12 mois).

Comme le PMSS augmente chaque année, si le salaire n'évolue pas, le nombre de points de retraite acquis chute de façon vertigineuse !

**Pour les salariés, c'est donc la « triple peine » : pouvoir d'achat en berne, capacité d'épargne en chute libre et évaporation des points de retraite !**

Ils sont les éternels dindons de la farce : les promesses de résultats futurs des sociétés acquises au cours des années précédentes quand elles étaient « bourrées » de déficits, sont rarement au rendez-vous !

**A trop tirer sur la corde, la direction finira par la casser : elle serait bien avisée d'en prendre rapidement conscience avant qu'il ne soit trop tard ...**

### **Arrivée de GFI IP dans l'UES GFI Informatique au 1<sup>er</sup> juillet 2010 !**

La **CFE-CGC**, qui a toujours défendu la mise en place d'un statut social commun pour tous les salariés du Groupe GFI en France, est satisfaite que la **direction fasse enfin un pas dans cette voie, en actualisant le périmètre de l'UES par l'intégration de GFI IP et en élevant le statut des 900 salariés de GFI IP vers celui en vigueur dans l'UES (projet d'accord de convergence des statuts en cours de négociation).**

Cependant la présente démarche reste très partielle puisque **près de 1000 salariés** (GFI Chronotime, GFI Consulting, GFI Infogen Systems, GFI Monetic, Informatique et services, Adeliior France, BTD consulting, Elites Consulting) **restent encore en dehors de l'UES** et sont de ce fait exclus du seul processus de négociation existant dans le groupe alors que, celui-ci vante son « organisation opérationnelle intégrée »...

La **CFE-CGC** se réjouit des avancées sociales concernant les salariés de GFI IP, mais **déplore l'attitude de la direction qui, dans le même temps, et de façon constante depuis des années persiste à figer, voire même désormais à « raboter », les éléments historiques du statut des salariés de l'UES.**

La **CFE-CGC** est persuadée que **la direction, en choisissant d'agir sur la base d'un bras de fer judiciaire initié par FO, est passée à côté d'une solution concertée dans le cadre d'un dialogue social efficace** alors qu'il est pourtant démontré qu'on n'a rien trouvé de mieux pour faire progresser la performance globale d'une entreprise et conjuguer progrès économique et progrès social !

La déclinaison des prochaines étapes du calendrier social de l'UES, sera révélatrice des enseignements que la direction aura (ou non) tiré de la présente opération !

### **Régimes de prévoyance et de frais de santé : un appel d'offres de tous les dangers ?**

En dépit du nombre et de l'envergure des chantiers ouverts tous azimuts par la direction, celle-ci a décidé de lancer un appel d'offres « courtier et assureur » afin de **mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2011, un régime commun de prévoyance et de frais de santé pour tous les salariés du Groupe GFI en France.**

Si la **CFE-CGC** partage l'objectif visé et l'a maintes fois défendu, **elle fustige aujourd'hui la méthode employée par la direction**: la commission de suivi « prévoyance/santé » qui effectue, depuis plusieurs années, un véritable travail d'analyse et d'anticipation des évolutions des régimes (**CFDT, CFE-CGC et SUD Groupe GFI**) a été mise devant le fait accompli sans que la moindre étude d'opportunité ait été réalisée !

**Un audit des régimes en vigueur par un actuaire indépendant aurait pourtant été un préalable pertinent et utile !**

La **CFE-CGC** espère que la précipitation de la direction, dans un dossier qui est « juste essentiel » pour les 6000 salariés du groupe GFI en France mais qui représente également un montant total annuel de cotisations (salariés et entreprise) de l'ordre de 5M€ pour la santé et de 2M€ pour la prévoyance (risque décès, invalidité, incapacité temporaire de travail) soit environ **3,5M€ à la charge de GFI, ne soit pas motivée par le seul souci d'une « optimisation financière »...**

La **CFE-CGC** fera preuve de la plus grande vigilance dans ce dossier et appelle les autres organisations syndicales à faire de même : le risque n'est pas négligeable que la direction envisage à un moment ou à un autre de « raboter » certaines garanties.

**Après avoir effectué le rabotage des salaires et des retraites futures, une telle attitude serait un véritable « casus belli » ! Mais, bien entendu, pour le moment, nous n'en sommes pas du tout là !**